

**Compte-rendu de l'assemblée générale de
l'Association des bibliothécaires français,
Paris, 8 juin 2006**

Ordre du jour :

Rapport d'activités
Prises de position de l'association
Rapports des commissions
Rapport financier
ABIS
Rapport d'orientation
Budget prévisionnel
Statuts : bilan d'étape
Tarification des adhésions 2007
Motions et questions diverses

Participation :

80 membres présents
64 procurations

1. Rapport d'activités 2005

Le rapport d'activités 2005 est présenté par Gilles Éboli.

Activité statutaire :

Du congrès de Grenoble au congrès de Paris, l'Association des bibliothécaires français a régulièrement réuni son bureau (mensuel sauf en août) et son conseil national (trimestriel) ; une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 17 octobre 2005 à la Bibliothèque nationale de France pour les nouveaux statuts ; le séminaire des groupes régionaux s'est tenu à Dijon les 7 et 8 janvier 2006. Les sections Bibliothèques publiques et Étude et Recherche ont vu leur activité mise en sommeil dans la perspective des nouveaux statuts. Conformément aux décisions relatives aux sections prises en assemblée générale et en conseil national, leurs représentants participent toutefois aux conseils nationaux. Les commissions et groupes de travail ont poursuivi leurs travaux comme il va en être rendu compte. Un comité d'honneur a été constitué spécifiquement pour la préparation du Centenaire. Les groupes régionaux ont fait de même : il faut ici noter la prorogation, sauf démission, des mandats des administrateurs en place décidée au cours de deux conseils nationaux dans l'attente de la mise en œuvre des nouveaux statuts, ainsi que la relance des groupes Aquitaine, Champagne-Ardenne et Nord. Toutes les régions sont aujourd'hui dotées d'un groupe régional actif.

Pour le bureau national, Daniel Le Goff, trésorier, a souhaité passer le relais à la suite d'une nouvelle affectation professionnelle et d'une impossibilité statutaire. Le conseil national du 8 juin a pourvu à son remplacement : Dominique Tabah, représentante de la section des bibliothèques publiques, a été élue trésorière par le conseil national.

Au 31 décembre 2005, le nombre des adhérents s'est établi à 2757. Il était de 2732 en 2004, de 2742 en 2003, soit un mouvement de stabilisation puis de légère hausse à la suite de quatre années de très forte baisse. Le premier semestre 2006 laisse présager, Centenaire aidant, une accentuation de ce mouvement de hausse.

L'équipe de permanents :

Danielle Chantereau a poursuivi sa mission suivant le contenu de la lettre de mission établie par le bureau pour la délégation générale. Pour la rédaction de la revue *BIBLIOTHÈQUE(s)*, Philippe Levreaud

a été recruté en remplacement de Virginie Kremp. A la suite du congé maternité d'Emilia Arzal, Donia Ben Saïd a été recrutée pour pallier son absence. Enfin, pour assurer l'intérim de la rédaction de la revue et pour les opérations liées au Centenaire, l'ABF a eu recours à un prestataire de service en la personne de Béatrice Pedot, de Marges et Paperoles.

Partenaires institutionnels et associatifs :

Des contacts constructifs ont été poursuivis, renoués ou établis avec les partenaires institutionnels, notamment à l'occasion des prises de fonction de M. Éric Gross, conseiller pour la culture auprès du Premier Ministre, de M. Olivier Bosc, conseiller pour le livre, les archives et la langue française auprès du ministre de la Culture, de M. Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture au ministère de la Culture et président du conseil d'administration du Centre national du livre, de M. Daniel Renoult, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, de Mme Anne-Marie Bertrand, directrice de l'ENSSIB. Pour les partenaires associatifs, l'ABF a participé aux congrès de l'IFLA, de l'ADBU, de l'ADBDP, de l'ADBGV, etc. Elle a participé aussi aux instances statutaires du Centre national du livre et du Comité français pour l'IFLA, à un groupe de travail de la Bibliothèque numérique européenne, à un groupe de travail mis en place par la Sofia (mise en œuvre de la loi sur le droit de prêt). Elle a noué un premier contact avec l'association des conseillers techniques pour le livre des DRAC. Dans le cadre du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (voir ci-après), l'ABF, avec l'Interassociation, a travaillé avec la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) et l'AMF (Association des maires de France).

Fonctionnement :

Les activités des commissions et les éléments financiers sont décrits par ailleurs.

Le bulletin d'adhésion a fait l'objet de deux modifications importantes. La première, en application de la réglementation en vigueur, a vu l'abonnement à la revue distingué de l'adhésion. Cette nouvelle mesure a eu pour conséquence un recul des abonnements pris par les adhérents de l'ordre de 13 %. La seconde a instauré une formule de parrainage, visant à inciter les adhérents à mener, l'année du Centenaire, leur propre campagne individualisée d'adhésion. Suivie (près d'une centaine de parrainages), la formule aurait pu toutefois remporter une plus large...adhésion ! Elle sera sans doute à poursuivre et développer. Lié à l'adhésion, un reçu fiscal accompagne désormais l'envoi de la carte.

Comme l'année précédente, le congrès de Grenoble a vu ses actes publiés en ligne dès septembre 2005 : ils sont, comme ceux de Toulouse, accessibles en permanence sur notre site. Par ailleurs, au printemps 2006 a été lancé l'annuaire électronique, venant heureusement remplacer la dernière édition papier qui datait de 2000. Enfin une lettre électronique, annoncée au congrès de Grenoble, est venue s'ajouter aux instruments de travail favorisant l'information des adhérents. Cette lettre, souple et ouverte, a rapidement remporté un grand succès.

Pour les publications hors Centenaire, la revue a respecté son rythme de parution tandis que la collection Médiathèmes s'enrichissait de deux titres, *Renseignements aux usagers* et *Les médiathèques de comités d'entreprise*.

Pour les journées d'étude, le cycle *Les bibliothèques au cœur de la société de l'information* s'est déroulé à travers trois rendez-vous préparés par Marges et Paperoles. Ces trois journées, préparatoires au thème du congrès 2006, ont été très largement suivies.

Enfin, pour l'ensemble de la communication de l'association, une nouvelle ligne graphique a été créée par Philippe Apeloig et progressivement mise en œuvre.

Projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) :

Ici, nos efforts ont rejoint dans une totale synergie ceux de l'Interassociation que Dominique Lahary a coordonnés. Notre ligne, comme celle de l'Interassociation, n'a pas varié pour obtenir de la loi qu'elle établisse un équilibre plus juste que celui instauré par le projet de loi entre ayants-droit et usagers. Rencontres ministérielles, courriers aux représentants de la Nation, site, blogs, groupes de travail, communiqués et conférence de presse, travail commun avec la FNCC, l'AMF et toutes les associations parties prenantes, etc. : rien n'a été négligé pour faire valoir le point de vue des archivistes, des documentalistes et des bibliothécaires, avec le résultat que l'on connaît. Outre l'hommage à rendre à l'activité inlassable de Dominique Lahary, l'ABF, à l'origine du mouvement interassociatif initié au congrès d'Aubagne en 2003, veut, à l'occasion de son Centenaire, poursuivre et étendre ce mouvement si nécessaire : aussi, à l'issue de son assemblée générale, a-t-elle proposé à toutes les composantes de l'Interassociation de se retrouver pour lancer *Convergence 2010*, opération visant à fédérer de façon souple mais structurée l'activité interassociative sur des objectifs et suivant des modalités définies de façon commune.

Les nouveaux statuts :

On a pu reprocher à l'ABF le temps et l'énergie consacrés à la rédaction et à l'adoption de nouveaux statuts. Certes la démarche a été longue, parfois laborieuse, mais elle a aussi été l'occasion de débats essentiels pour l'avenir de notre association. Adoptés en assemblée générale le 17 octobre 2005, les nouveaux statuts définissent avant tout le projet de l'ABF, son ambition pour notre métier et nos établissements (article 1). A l'heure du Centenaire, cette remise en question et en perspective était incontournable pour donner du sens à la commémoration. Les impératifs suivants, décentralisation, souplesse, cohérence et toilettage administratif, découlaient logiquement de l'article 1 et ont conduit la rédaction des statuts et du règlement intérieur.

Où en est-on aujourd'hui ? Adoptés, les textes doivent recevoir la validation du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Culture et du Conseil d'État pour conserver la reconnaissance d'utilité publique. Le dossier ne rencontre pas de difficultés particulières et on peut miser sur une publication au Journal officiel avant la fin de l'année 2006. À cette date, la mise en œuvre effective sera possible et son premier acte se traduira par des élections régionales puis nationales suivant le nouveau cours. En conséquence, les assemblées statutaires ont pris la décision de proroger les mandats actuels jusque là.

Enfin, outre la question des élections, deux dossiers essentiels seront ouverts : le lancement des nouvelles commissions et des nouveaux groupes de travail et le nouveau régime financier. Le rapport d'orientation et le rapport financier traitent ces deux sujets.

Centenaire :

On l'aura compris, avec les statuts (mais les deux dossiers sont liés), la préparation du Centenaire a très largement mobilisé les forces de l'ABF. Pour cette année exceptionnelle du Centenaire, célébration nationale placée sous le haut patronage du Président de la République et sous le haut patronage de l'Unesco, l'enjeu était évidemment exceptionnel et requérait un dispositif et un investissement exceptionnels.

- Un enjeu exceptionnel : l'occasion ne devait pas être manquée de mieux faire connaître au grand public et aux pouvoirs publics notre association, notre métier, nos bibliothèques et même toute la chaîne du livre (et du document) matérielle et ...immatérielle.

- Un dispositif exceptionnel : il a été centré non sur la commémoration en elle-même mais d'abord sur la mise en avant de notre projet, en illustrant l'article 1 des nouveaux statuts par le thème du congrès (*Demain la bibliothèque*) et en le décrivant par un texte de fond, le manifeste de Paris. Le second volet du dispositif a été le volet international. D'abord pour replacer notre action dans le contexte de l'IFLA et participer ainsi au mouvement mondial des bibliothèques tout en donnant du sens à notre nouvelle appellation, Association des bibliothécaires de France. Ensuite pour mettre l'accent sur la francophonie et accompagner ainsi le mouvement émergent de nos collègues africains, américains, asiatiques et européens avec qui nous partageons une même langue. Enfin pour mettre en avant, au moment où l'attention des pouvoirs publics se porte sur notre domaine, deux pays, de situation différente, qui ont su lancer un programme public ambitieux de développement des bibliothèques, à la fois pour le volet de la bibliothèque hybride (la Finlande), mais aussi pour le volet de l'élargissement des publics (la Colombie), et ce dans la ligne de la problématique posée par le colloque du congrès. À noter aussi l'effort porté sur la traduction simultanée pendant le congrès. Enfin, le dernier volet du dispositif a voulu dépasser les limites événementielles de la commémoration en utilisant les moyens supplémentaires obtenus pour des réalisations durables, utiles pour les adhérents mais aussi tous les bibliothécaires et toutes les bibliothèques : campagne @ *your library* en cours de traduction et lancée avec l'Interassociation, campagne d'adhésion (parrainage), agenda septembre 2006-décembre 2007 avec les textes fondamentaux et la mise en avant des groupes régionaux, *Memento du bibliothécaire* dans la collection Médiathèmes, numéro spécial de la revue *BIBLIOTHÈQUE(s)* sur l'histoire de l'ABF, présentation numérique de l'ABF et de son action pour les groupes régionaux, exposition itinérante pour les groupes régionaux présentant des *success stories* des bibliothèques, exposition *Sorcières*, etc.

Naturellement, l'ensemble du dispositif a été centré sur le congrès vu à la fois comme point d'aboutissement et de lancement du projet. On ne revient pas ici sur son contenu décrit par ailleurs.

Concernant l'organisation du Centenaire, il faut rappeler les travaux du comité d'honneur, présidé par Christine Deschamps, présidente honoraire de l'IFLA et composé de représentants de grands établissements et grandes organisations (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Ville de Paris, Direction du Livre et de la lecture...), du comité scientifique qui a déterminé le contenu intellectuel du programme, du comité de pilotage chargé du programme des ateliers et des visites, plus élargi (groupes Paris et Ile-de-France), associations de bibliothécaires départementales, représentants des collectivités territoriales, partenaires privilégiés comme la Joie par les livres, la Bibliothèque de l'Heure joyeuse, la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, Médiadix ou Images en bibliothèques. Béatrice Pedot, de Marges et Paperoles, a été chargée de coordonner et mettre en œuvre les différentes actions retenues en appui de toute l'équipe de l'ABF.

Pour la communication du Centenaire, la ligne graphique a été confiée à Philippe Apeloig (logo, carte de vœux, affiche, programmes...), et une agence de communication a été sollicitée pour le plan médias. Par ailleurs, une lettre du Centenaire et une boîte à idées, toutes deux électroniques, ont été réalisées afin que chaque adhérent puisse être informé au mieux mais aussi puisse participer aux travaux.

Enfin, concernant les moyens, mécénat, subventions, partenariat, groupes régionaux, ressources propres ont été activement sollicités, recherchés et mis à contribution. Le rapport financier les détaille plus à plein.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

2. Prises de position 2005-2006

Le rapport sur les prises de position est présenté par Caroline Rives.

Les motions votées à l'assemblée générale du congrès de Grenoble (motion sur le droit d'auteur, motion sur la réforme des concours de la fonction publique, motion sur la mobilité réciproque entre les enseignants et les bibliothécaires, motion sur la bibliothèque du comité d'entreprise de Renault-Le Mans, motion soutenant l'initiative du président de la Bibliothèque nationale de France en faveur d'une bibliothèque numérique européenne) ont été transmises aux autorités compétentes. Le président de l'ABF a été associé aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de la Bibliothèque numérique de l'Union européenne. La situation de la bibliothèque du comité d'entreprise de Renault-Le Mans a été gelée jusqu'à une période récente, mais des réunions de concertation ont repris début 2006. Philippe Pinault, vice-président, continue à suivre l'affaire.

L'ABF a consacré l'essentiel de ses forces militantes à participer à l'action de l'Interassociation (AAF, ABF, ACB, ACIM, ADBDP, ADBGV, ADDBS, ADBU, ADDNB, AIBM, APRONET et FILL, ex-FFCB) pour un rééquilibrage du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. L'action de l'Interassociation, relayée par la FNCC et l'Association des maires de France s'est révélée aussi dynamique qu'efficace. Le bureau tient à saluer le travail mené par toutes les associations participantes, et en particulier celui de son infatigable animateur, Dominique Lahary. Pour le bureau de l'ABF, Daniel Le Goff et Gilles Éboli ont été très mobilisés par le dossier. Le projet de loi a été soumis en décembre 2005 à l'Assemblée nationale, qui lui a apporté d'importantes modifications. Le projet a été ultérieurement remanié, avec consultation de l'Interassociation par les services du ministère de la Culture, ce qui a permis des avancées significatives. Les amendements « reproduction » et « handicap » ont été adoptés à l'Assemblée nationale lors du vote de la loi en mars 2006. L'Interassociation a proposé au Sénat de voter les cinq autres amendements suivants : « communication », « droits voisins », « enseignement et recherche », « citation » et « mesures techniques de protection ». Le Sénat a assez largement pris en compte ces propositions, reste à attendre le vote définitif après la commission mixte paritaire. Le succès rencontré par cette mobilisation rassemblant tous les partenaires concernés ne peut que nous inciter fortement à poursuivre dans cette voie.

L'AAF, l'ABF, l'ADBDP, l'ADBGV, l'ADDBS, l'ADBU, l'ADDNB et l'AIBM ont élaboré un communiqué commun à la suite de la publication du rapport au ministre de la Culture et de la communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques remis par François Stasse en avril 2005. Ce communiqué a été mis en ligne sur le site de l'association le 22 septembre 2005.

L'ABF, l'ACB, l'ADBDP, l'ADBGV, l'ADBU, l'ADDNB, et la FFCB ont publié une déclaration commune, rappelant leur attachement au Conseil Supérieur des Bibliothèques, dont la disparition a été annoncée par les autorités de tutelle au congrès de Grenoble. Cette déclaration a été mise en ligne sur le site le 6 septembre 2005.

L'Interassociation s'est par ailleurs récemment saisie d'un nouveau dossier, très important également. La loi relative à la lutte contre le terrorisme votée le 23 janvier 2006 prévoit que les établissements donnant accès à des connexions à l'internet sont tenus de conserver les données concernant ces connexions, et de les communiquer sur demande aux services de police et de gendarmerie nationale. Des dispositions similaires ont été adoptées récemment au Royaume-Uni (*Terrorism Act*), où l'association CILIP s'est mobilisée avec d'autres partenaires. Elles rappellent de façon très inquiétantes celles du *Patriot Act* américain qui avaient été vigoureusement dénoncées au congrès de Grenoble par notre collègue américaine et ancienne présidente de l'American Library Association, Nancy Kranich.

Comme l'année précédente, le bureau a assuré une veille sur les questions susceptibles de le pousser à engager l'association, dans le respect du texte déontologique qui les encadre.

Un débat a eu lieu lors du séminaire des groupes régionaux qui s'est tenu à Dijon en janvier 2006 sur la façon dont les bibliothèques avaient été concernées par les événements ayant agité les banlieues en

novembre 2005 : plusieurs bibliothèques, dont celle d'Auby dans le Nord ont été endommagées, voire incendiées, d'autres explicitement épargnées. Ces événements ont suscité des échanges passionnés dans la profession. Une réflexion à long terme doit être poursuivie.

Les autres prises de position de l'ABF en 2005-2006 ont concerné essentiellement les bibliothèques enfantines et la défense du service public.

L'ABF s'est élevée par une prise de position mise en ligne sur son site le 7 novembre 2005 et par un courrier envoyé à différents médias contre la mise en cause du rôle des bibliothèques pour enfants, dans un article publié dans *Le Figaro* appelant à la censure de livres mettant en scène l'homoparentalité. Cette prise de position a suscité l'intérêt de *Livres Hebdo* et de la *Gazette des communes*, qui en ont rendu compte.

L'ABF, à la suite de l'émotion entraînée par le projet de fermeture de la bibliothèque de Clamart, a rappelé par une prise de position mise en ligne le 27 février 2006 sur son site et par un courrier envoyé à différents médias l'urgente nécessité d'accorder enfin un statut public à la Joie par les livres. Elle a répondu par ce texte à l'appel « Un statut public pour la Joie par les livres-Centre national du livre pour enfant », communiqué le 11 mars sur la liste de diffusion Biblio.fr.

Enfin, alerté par le groupe ABF Midi-Pyrénées, le président de l'ABF a écrit au maire de Toulouse, pour s'étonner de la décision de la municipalité de céder la bibliothèque de quartier La Roseraie à l'association Culture et bibliothèques pour tous. La mairie après consultation des parties intéressées, a finalement décidé de maintenir l'ouverture de la bibliothèque La Roseraie, et nous en a informé par courrier du 14 avril 2006.

Sur le plan international, l'ABF s'est émue des conséquences tragiques de l'ouragan Katrina en Louisiane de façon générale et sur le monde des bibliothèques en particulier : bâtiments submergés, collections dévastées, personnels privés de leur logement ou de leur emploi... Gilles Éboli a envoyé un courrier au président de l'American Library Association pour lui transmettre notre sympathie et saluer l'action de nos collègues américains, qui se sont mobilisés pour l'accueil des réfugiés. Une information a été mise en ligne sur le site de l'ABF.

Questions :

Gabriel Lacroix et Dominique Tabah s'interrogent sur les raisons qui ont fait épargner certaines bibliothèques lors des événements qui se sont déroulés dans les banlieues en novembre 2005. Au-delà de ces événements, les bibliothèques ne sont pas épargnées par la crise latente des banlieues.

Jean-Loup Lerebours signale l'incendie d'une bibliothèque aux Antilles.

Gérard Grunberg regrette la discrétion de l'ABF dans le débat sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Il aurait souhaité, que au-delà de l'organisation d'un atelier sur ce sujet au congrès, l'ABF prenne position officiellement. Gilles Éboli le rejoint dans cette analyse.

2. Rapports des commissions

3.1 Commission pédagogique

Le rapport de la commission pédagogique sur la formation d'auxiliaire de bibliothèques est présenté par Jacqueline Bénichou.

La formation d'auxiliaire de bibliothèque proposée par l'ABF n'a pas encore cent ans mais depuis sa création, l'ABF a eu la constante préoccupation de la qualification professionnelle des personnels des bibliothèques, par la mise en place d'actions ponctuelles de formation et par la publication d'ouvrages,

tel que le *Manuel pratique du bibliothécaire* (février 1932), qui aboutira à l'actuel *Métier de bibliothécaire*, outil de travail utilisé par l'ensemble des professionnels.

L'ABF est reconnue comme organisme de formation professionnelle depuis 1978, ce qui lui permet de signer des conventions de stages et de proposer des prestations de services. C'est aussi le début de l'harmonisation nationale de la formation : contenu pédagogique, programmes, modalités d'examen, modes de sélection des élèves, dossier d'habilitation destiné aux centres de formation. En 1991, un dossier complet avec les objectifs et le programme détaillé des cours permet à l'ABF d'obtenir l'homologation niveau V du diplôme d'auxiliaire de bibliothèque. Les conséquences sont très importantes et toujours d'actualité.

En 2005/2006, la formation d'auxiliaire représente 18 centres et 357 stagiaires qui se présentent à l'examen. Ces stagiaires travaillent dans tous les types de bibliothèques, salariés ou bénévoles. De plus en plus de centres de formation sont sollicités pour la diffusion d'offres d'emploi et collaborent avec l'ANPE et des organismes chargés d'assistance auprès des personnes en recherche d'emploi ou en situation précaire.

Le travail de la commission pédagogique :

Comme chaque année, elle s'est réunie régulièrement pour préparer les épreuves écrites et orales de la session 2006. Les épreuves et les barèmes n'ont pas été modifiés ; par contre toutes les questions posées aux épreuves d'oral ont été renouvelées par un groupe de travail restreint et je les remercie. Comme cela avait été demandé par les enseignants, une réunion a eu lieu en novembre 2005, organisée par les auteurs du livret pédagogique *Renseignement aux usagers*.

Demande d'homologation :

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a émis un avis défavorable après l'examen de notre dossier (janvier 2006). Nous avons rencontré le président de la CNCP le 23 mars 2006 et nous avons obtenu l'extension de la couverture de l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles pour l'année scolaire 2005/2006, ce qui signifie que les stagiaires de cette promotion pourront bénéficier d'un diplôme d'auxiliaire de bibliothèque niveau V. Par ailleurs, avant la fin de l'année, nous nous sommes engagés à présenter un nouveau dossier tenant compte des remarques et des demandes de la commission, afin de renouveler l'enregistrement au répertoire pour cinq ans.

Une nouvelle enquête a été envoyée auprès des stagiaires des trois dernières promotions afin de savoir si la formation ABF leur avait permis d'obtenir un emploi et lequel.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Un groupe de travail prépare la mise en place de deux jurys avant la fin de l'année (communication, présidence et membres du jury, contenus, instruction des dossiers, entretien, diplôme).

Le coût de la formation :

Il est resté inchangé en 2006/2007. La maquette budgétaire présentée et votée au Conseil national du 13 mars 2006 propose un seul budget pour l'ABF. Ce budget englobe aussi la formation : cela implique qu'en mars 2007 la campagne d'inscription à la formation ABF 2007/2008 mentionne que le paiement de la formation se fera au siège (RIB : ABF national).

Le fonctionnement des centres de formation ne change pas et la commission pédagogique continue son rôle de coordination.

En conclusion, Jacqueline Bénichou remercie les membres de la commission pédagogique et Christine Lefebvre de l'équipe permanente pour le travail effectué tout au long de l'année.

3.2 Commission Coopération et développement

Le rapport de la commission Coopération et développement est présenté par Françoise Danset

La commission s'est réunie une seule fois depuis octobre 2005, en raison du manque de disponibilité de sa responsable, cependant elle a su se mobiliser efficacement sur des actions concrètes et assurer la continuité des projets en cours.

Rappelons que la commission présente la particularité de compter de nombreux membres extérieurs à l'ABF, ce qui lui permet un travail de collaboration réactif et efficace.

L'appui au projet FSP (ministère des Affaires étrangères) de développement de la lecture publique au Maroc, projet lancé en 2001, s'est poursuivi avec la participation de deux membres de l'ABF à un colloque sur la formation professionnelle, organisé à Rabat en décembre 2005, puis à une réunion de travail en avril 2006. La plupart des bibliothèques du programme ont ouvert leurs portes en avril 2006, et deux stagiaires sont encore parmi nous : à la bibliothèque municipale de Limoges et à la bibliothèque départementale de prêt des Alpes Maritimes, invités d'un séjour *Profession culture* du ministère de la Culture. Après la très large implication de nombre de nos collègues et établissements, dans l'appui à ce projet, notamment par l'accueil de stagiaires, il est aujourd'hui souhaitable que les contacts perdurent et que des partenariats se mettent en place entre les établissements concernés.

Centenaire oblige, la participation de collègues étrangers au congrès 2006 est particulièrement nombreuse, environ trente personnes : une aide pour l'accueil a été demandée aux membres de la commission et un espace rencontre sera réservé à cet effet dans l'enceinte du congrès.

Par ailleurs la Commission continue à assurer la collecte, le partage et la diffusion d'informations sur les actions des institutions et associations partenaires permettant une meilleure coordination et complémentarité des activités engagées : la Direction du Livre et de la lecture, l'ENSSIB, la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, le Bureau du livre et de l'écrit du ministère des Affaires étrangères, la Joie par les livres, la Banque régionale du livre PACA, la Ville de Toulouse... ont participé régulièrement aux activités de la commission. Les comptes rendus détaillés de réunions permettent la diffusion des informations recueillies.

Une réunion est prévue en septembre pour organiser les activités de l'année 2006-2007. Une réflexion approfondie devrait permettre de redéfinir les missions et objectifs de la commission : celles que lui assignera le bureau national, celles qui relèveront des propositions de ses membres ou de toute personne intéressée.

En conclusion, à l'actif de la commission, on notera l'activité de veille sur les projets des différents partenaires, les activités d'expertise et de formation professionnelle, et les comptes rendus de réunions régulièrement diffusés.

Questions :

Annick Guinery s'interroge sur le travail sur la coopération internationale en direction de l'adhérent de base. Gilles Éboli rappelle que les groupes régionaux organisent des actions internationales, par exemple en PACA.

3.3 Commission Vie de l'association

Le rapport est présenté par Marie-Thérèse Duthoit.

Le nombre d'inscrits à cette commission est de huit avec en moyenne cinq personnes présentes à chaque réunion. Sophie Gonzalès, secrétaire générale adjointe, y représente au bureau et assure le lien avec les instances nationales.

L'atelier organisé lors du congrès de Grenoble (65 personnes) a été entièrement consacré aux nouveaux statuts, les débats ont permis d'aborder l'assemblée générale avec une meilleure vision des points de vue des militants de base.

En 2005, la commission s'est réunie quatre fois.

La réunion du 24 janvier a été consacrée au travail sur la refonte des statuts. Suite au séminaire de Nantes et avec l'importance que les groupes régionaux prendront dans le devenir de l'association, il semble primordial que soient mis en place des groupes ou commissions de travail thématiques avec une structure transversale intéressante pour tous les types d'établissements de la profession.

Proposition : les groupes de travail, constitués avec l'accord du bureau (par exemple un groupe sur les politiques documentaires regroupant des collègues de toutes les structures), financés par l'ABF, auront une durée de vie limitée dans le temps et devront rendre publics leurs travaux à la fin de leur étude, ainsi qu'au congrès annuel. Ils ne remplacent pas les commissions permanentes qui devront être conservées.

La réunion du 18 avril a été consacrée à la préparation du congrès de Grenoble et de l'accueil des participants venant au congrès pour la première fois. La commission comprend l'importance pour un nouveau de se sentir accueilli et guidé si besoin. La réunion a abouti aussi à des propositions pour la mise à jour du règlement intérieur.

La réunion du 29 août a été consacrée au bilan du congrès. On y a prévu les modifications du futur bulletin d'adhésion. La commission demande l'organisation courant 2007 d'une journée d'information sur la comptabilité d'un groupe régional après l'application des nouveaux statuts.

La réunion du 24 octobre a été consacrée à la préparation des ateliers du séminaire de Dijon, et à la réflexion du futur bulletin d'adhésion.

La commission est une force de propositions pour améliorer les relations entre le siège, les groupes régionaux et les adhérents. Elle constitue :

- Un lieu où toute la profession quel que soit le grade ou la fonction de chacun, peut s'exprimer : nous sommes à l'écoute de tous.
- Un lieu où l'on reste solidaire malgré nos divergences, où tout échange est enrichissant et constructif
- Un lieu qui doit rester une référence au niveau de l'information.

3.4 Commission Statuts et formation

Le rapport de la commission Statuts et formations est présenté par Bernadette Troalen.

Lors de la réunion du 26 septembre 2005, la commission a redéfini clairement le nombre de ses participants qui est porté à neuf. Sont abordés les points suivants :

- La filière hospitalière
- Le transfert de l'organisation des concours aux centres de gestion
- Les nouveaux textes des concours

La commission a ensuite travaillé sur la définition du schéma général du futur texte d'orientation qui synthétisera les positions de l'ABF et qui sera joint au Manifeste de Paris.

Une réunion de fin d'année, prévue le 21 novembre, a dû être annulée faute de participants.

Au séminaire des groupes régionaux à Dijon, en janvier 2006, l'atelier Statuts et formations présidé par Sophie Gonzalès a travaillé à partir d'un texte rédigé par un membre de la commission, sur le schéma défini préalablement :

- Formations et diplômes
- Concours et recrutements
- Formations post-recrutement et formation continue
- Validation des acquis de l'expérience

L'atelier avait demandé la participation des groupes régionaux à la conception du texte définitif.

La réunion du 9 mai 2006 a été intégralement consacrée à l'écriture définitive du texte d'orientation.

Observations générales :

- On ne peut que constater le mauvais fonctionnement de cette commission. Seules trois personnes étaient présentes à la dernière réunion...
- En tant que responsable, je ne peux qu'être interrogée par cet état de fait et tout à fait prête à accepter critiques et suggestions, encore faudrait-il qu'elles soient exprimées.
- Mais au-delà de la commission, il n'y a pas non plus d'implication des membres de l'association et, par exemple, malgré l'appel de l'atelier de Dijon, ni suggestions ni propositions d'aucune sorte ne sont venues des groupes régionaux.
- Il semble pourtant évident que l'ABF, souvent interpellée sur ce sujet, ne peut rester absente de ce sujet au cœur de nos préoccupations professionnelles.

3.5 Commission Accès des handicapés aux bibliothèques

Le rapport préparé par Marie-Hélène Dougnac est présenté par Philippe Pineau.

La Commission Accès des handicapés aux bibliothèques, après une réunion prometteuse en 2005 offrant l'ambition de procéder à la rédaction de fiches techniques et à l'organisation d'une journée d'études sur la dyslexie en octobre finalement reportée, s'est recentrée sur la contribution de l'ABF au projet de l'Interassociation concernant la DADVSI et l'accès des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, son taux et sa durée, aux mêmes équipements que les autres usagers.

L'amendement travaillé par la commission a été quasiment pris en compte par les députés dès le mois de décembre lors des premiers débats et votes.

Le congé formation de Marie-Hélène Dougnac arrivant à son terme, les activités de la commission reprendront de manière soutenue dès septembre.

4. Rapports des sous-sections de la section Lecture publique

4.1. Sous-section des bibliothèques d'hôpitaux

Le rapport de la sous-section des bibliothèques d'hôpitaux est présenté par Claudie Guérin.

En matière de lecture à l'hôpital, quelques éléments sont à porter à la connaissance de tous.

Création d'un statut de bibliothécaire/documentaliste dans la fonction publique hospitalière et reconnaissance dans le Répertoire des métiers de la Fonction publique hospitalière du métier de bibliothécaire/documentaliste : le statut de bibliothécaire/documentaliste dans la fonction publique hospitalière réclamé depuis tant d'années existe enfin. C'est un statut de catégorie B+ / TSH

(Technicien Supérieur Hospitalier) avec une option spécifique. Depuis 2003, les établissements peuvent donc avoir connaissance de l'existence de ce métier et recruter par concours interne, externe ou réservé des bibliothécaires et des documentalistes pour leurs centres de documentation et bibliothèques. Il sera intéressant de faire un état des lieux dans quelque temps pour voir si ce statut a eu un effet incitateur.

Une nouvelle enquête nationale sur l'offre de lecture à l'hôpital et en maisons de retraite : La Direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins (DHOS) au ministère de la Santé a lancé début 2006 une enquête nationale sur l'offre de lecture à l'hôpital et en maison de retraite. Le ministère de la Culture est étroitement associé à cette enquête et Claudie Guérin fait partie du comité de pilotage. L'analyse des réponses a commencé et un rendu sera fait d'ici la fin de l'année. Cela permettra de réactualiser l'enquête de 1992 et de dégager des orientations en la matière.

Une formation Culture à l'hôpital en novembre 2006 : le ministère de la Culture organise une formation de trois jours sur Cinéma, Livre et lecture et Mécénat les 7-8-9 novembre 2006 à Paris à l'attention d'un double public : les personnels de santé en charge du dossier culture à l'hôpital, les porteurs de projets, les conseillers "Culture à l'hôpital", Cinéma et Livre et lecture des DRAC, les référents des Agences régionales d'hospitalisation. Ces journées visent à donner des clés d'analyse pratique et méthodologique pour les professionnels de santé et à développer le dialogue avec les institutions culturelles. Claudie Guérin participe à l'organisation de la journée Livre et lecture avec Corinne de Munain de la DLL.

La Sofia : Les bibliothèques d'hôpitaux sont soumises comme toutes les bibliothèques de prêt à l'obligation de rendre des comptes à la Sofia. Étant donné la situation de ces bibliothèques à 90 % gérées par des associations de bénévoles, une rencontre aura lieu en juin avec la Sofia pour réfléchir au mode de réponse possible à sa demande.

Afin de faire connaître l'organisation de l'offre de lecture à l'hôpital et les activités des bibliothèques, des interventions dans le cadre de la formation continue ou initiale des bibliothécaires, lors de congrès et manifestations hospitalières et culturelles ont lieu. La dernière étant par exemple celle qui s'est déroulée à Hôpital expo qui pour la première fois organisait une demi-journée sur la culture à l'hôpital.

À noter : la publication par les Presses de l'ENSSIB du livre *La lecture à l'hôpital : état stationnaire, critique ou convalescent*. Cette publication est le résultat du travail de mémoire de Frédéric Duton, élève de l'ENSSIB, synthèse intéressante qui montre une situation où tous les partenaires concernés devront encore beaucoup œuvrer pour améliorer l'offre.

Questions :

Jean-Loup Lerebours propose que l'ABF adresse un courrier aux responsables d'établissements hospitaliers, ainsi qu'aux maires et aux bibliothécaires des villes où sont implantés ces établissements, pour attirer leur attention sur l'existence du nouveau statut.

4.2 Sous-section des bibliothèques de comités d'entreprises

Le rapport de la sous-section des bibliothèques de comités d'entreprises est présenté par Philippe Pineau.

L'activité 2005 du groupe des bibliothécaires de comités d'entreprise correspond essentiellement aux échanges, multiples, intenses, incessants entre une trentaine de bibliothécaires de comités d'entreprises, et pas seulement pour mener à bien le travail planifié l'année précédente autour de l'écriture du Médiathème sur les médiathèques de comités d'entreprises.

Ce Médiathème, le septième de la collection, est paru en octobre sous le titre *Les médiathèques de comités d'entreprise : partenaires du réseau de la lecture publique*, sous la forme d'un agencement réunissant : une enquête, un voyage dans une douzaine de bibliothèques de comités d'entreprises, une réflexion sur la singularité des bibliothèques de comités d'entreprises aujourd'hui et leur place dans le réseau institutionnel de la lecture publique, la promotion d'une littérature d'expression populaire et de critique sociale, la défense d'un espace de liberté et de dignité au sein de l'entreprise, assurant la conjonction des besoins individuels et les aspirations sociales des salariés au sein de la collectivité de travail. L'ouvrage réfléchit aussi à la position culturelle hors les murs des bibliothèques publiques, notamment pour toucher certaines catégories d'utilisateurs dans les classes d'âge 18-60 ans.

Le Médiathème se diffuse bien. Il est le premier ouvrage de référence sur le sujet depuis quinze ans, et apparaît donc comme un document indispensable à acquérir pour toutes les bibliothèques.

Les conséquences immédiates : deux journées d'études sur les bibliothèques de comités d'entreprises sont organisées au quatrième trimestre par les groupes ABF Bretagne et Poitou-Charentes, et un colloque à Saint-Nazaire, le 10 novembre, est préparé par le Centre de culture populaire.

Quant à la bibliothèque du CE Renault-Le Mans, elle a disparu complètement, et les quelques réunions pour tenter d'asseoir les prémices d'une médiathèque inter-bibliothèques de comités d'entreprises paraissent de timides velléités. Ce naufrage illustre jusqu'à un certain point les difficultés actuelles du mouvement social à assumer pleinement les missions que lui confère la gestion des activités sociales et culturelles dans l'entreprise.

5. Rapport financier 2005

Le rapport financier est présenté par Daniel Le Goff (Voir document joint). Il remercie tous ceux qui ont permis que l'ensemble des comptes des groupes régionaux et du siège aient pu être réunis à temps pour être validés et présentés à l'assemblée générale.

5.1 Rapport de gestion ABF 2005 : compte de résultat

Le montant des produits 2005 s'élève à 789 012 €, en augmentation de 29 208 € par rapport à l'exercice 2004 et le total des charges à 800 384 €, en augmentation de 30 845 € par rapport à 2004. Le résultat net est déficitaire de 11 372 €, à comparer avec le résultat déficitaire de 2004 de 9735 €.

- Produits d'exploitation :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 756 855 €.

Le chiffre d'affaires net est de 523 110 €, soit une augmentation de 13,2 %. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation des adhésions (individuelles + collectivités) pour 3161 € et surtout au meilleur résultat de la formation ABF qui passe de 176 058 € en 2004 à 222 674 € en 2005. En ce qui concerne les subventions obtenues par le siège comme par les régions (208 747 €), on observe une baisse de 43 315 € par rapport à 2004 dont 31 549 € en moins des DRAC et 10 000 € de la DLL.

La baisse des « autres produits » est due à une baisse des ventes du *Métier de bibliothécaire* sorti en 2004.

- Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 780 375 €

Cela représente une augmentation de 40 007 €.

Cela est dû essentiellement à des augmentations de certains postes comme les loyers, les honoraires, les achats de documentation et la rémunération de personnel (dont une partie a été refacturée à l'ABIS) et des frais de mission et de réception.

- Produits et charges exceptionnels

Les produits financiers sont passés de 3703 € à 22 566 €.

Les produits des valeurs mobilières sont passés de 3703 € à 14 141 € auxquels s'ajoutent 8425 € dus à la réduction du capital de l'ABIS.

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles ont diminué par rapport à 2004 (produits non affectés, annulation de créances douteuses et provisions pour pénalités de retard de paiement des charges sociales en 2003 et 2004).

5.2 Rapport de gestion ABF 2005 : bilan simplifié

- Actif :

L'actif immobilisé est passé de 71 047 € à 101 741 € en raison de l'achat de matériel de bureau et d'informatique.

L'actif circulant est passé de 715 746 € à 646 991 €. Cela est dû en particulier à la vente de valeurs mobilières de placement (passant de 210 361 € à 38 945 €).

On peut constater à l'inverse une légère augmentation des disponibilités sur les comptes bancaires et CCP.

En cumulé, la baisse des réserves (VMP + comptes bancaires) est réelle, passant de 534 832 € en 2004 à 435 107 €, ce qui signifie que la trésorerie a été consommée en 2005 à hauteur de 99 725 €.

La réflexion engagée par l'association pour une meilleure gestion de sa trésorerie apparaît donc comme nécessaire.

- Passif :

Au passif on trouve le résultat (négatif) de l'exercice, ainsi que les factures non parvenues, dettes diverses et les produits constatés d'avance (sommes encaissées qui seront imputées sur 2006).

6. Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Monsieur Vernes, rappelle le contenu de sa mission légale d'opinion sur les comptes :

- contrôle des comptes
- examen de la régularité des décisions au regard des statuts
- contrôle du reste des réglementations légales

Les comptes 2005 de l'ABF sont certifiés sincères et véritables. Le commissaire aux comptes n'a pas d'observations à formuler sur le rapport de gestion et les chiffres communiqués.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

7. Rapport de gestion de l'ABIS pour 2005

Le rapport de gestion de l'ABIS est présenté par Danielle Chantereau.

Le résultat 2005 représente un bénéfice de 21 283,82 € après impôt sur les sociétés, à comparer à 2004 où l'exercice avait dégagé une perte de 4387 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 237 704 € pour 384 356 € en 2004 et les charges d'exploitation à 209 253 € pour 370 118 € en 2004.

Le décalage entre 2004 et 2005 s'explique par le fait que l'organisation du salon professionnel du congrès a été externalisée, ce qui diminue à la fois les charges et les produits.

Les charges comprennent notamment les prestations de service, la fabrication et le routage de la revue, l'édition de trois titres de la collection Médiathèmes, *Renseignements aux usagers* en janvier 2005, *Les médiathèques de comités d'entreprise* en octobre 2005 et *Emplois publics des bibliothèques* en mai 2005, la participation au congrès de Grenoble, la participation aux charges de l'ABF, les frais généraux ainsi qu'une provision pour créances douteuses et une provision pour dépréciation du stock.

Le chiffre d'affaires des ventes des publications est en hausse : 126 800 € pour 104 197 € en 2004.

BIBLIOTHÈQUE(s) : le produit des abonnements hors ventes au numéro représente 87 436 €. Il y avait au 31 décembre 2005 1036 abonnés.

Médiathèmes : les produits s'élèvent à 37 028 € pour un total tous titres confondus de 2191 exemplaires vendus.

Le chiffre d'affaires sur les insertions publicitaires est en légère hausse : 60 252 € pour 53 839 € en 2004.

Le produit du salon professionnel s'élève à 41 166 €.

Le bilan actif net s'élève à 251 790 € et le passif à 251 790 €.

Questions :

Marie Cuny souhaite savoir quels sont les « best-sellers de l'ABF. Danielle Chantereau cite *Renseignements aux usagers*, *Concours et formations*, *Emplois publics en bibliothèques*.

8. Rapport d'orientation

Le rapport d'orientation est présenté par Gilles Éboli.

Le mandat du présent bureau ayant été prorogé jusqu'à la publication des nouveaux statuts au Journal officiel et aux élections régionales et nationales qui en découleront, il revient à ce même bureau de présenter un quatrième rapport d'orientation, fait inhabituel pour un mandat. C'est donc dire que le présent rapport est un rapport de transition, voulant d'une part permettre l'achèvement des dossiers en cours et d'autre part préparer au mieux la bonne nouvelle qui sera celle instaurée par les nouveaux statuts.

Fin des opérations du Centenaire :

Un dispositif ambitieux a été voulu pour célébrer comme il se devait le Centenaire de l'association. Il va sans dire que toutes les opérations ne pouvaient être finalisées pour le congrès : elles doivent

toutefois l'être sur le second semestre de 2006 afin de remplir les engagements pris devant les adhérents comme devant les partenaires de l'ABF.

Au premier rang de ces engagements se trouve la réalisation, avec l'Interassociation, de la campagne nationale de promotion des bibliothèques, traduisant pour tous les types d'établissements la campagne imaginée par nos collègues de l'American Library Association (ALA), intitulée « @ your library » et reprise à travers l'IFLA dans de nombreux pays.

Nous devons ensuite mettre au point et faire circuler avec les groupes régionaux l'exposition itinérante sur les *success stories* de nos bibliothèques, pour mettre en valeur auprès du plus large public possible les réalisations remarquables dans les domaines de la construction, de l'aménagement, des nouvelles technologies, de l'action culturelle, de l'élargissement des publics etc.

Enfin, des outils numériques (power point, DVD) doivent être mis à la disposition des groupes régionaux pour présenter aux autorités locales comme aux différents partenaires les objectifs et les activités de notre association.

Préparation des nouveaux statuts :

Les nouveaux statuts modifient notablement le fonctionnement global de l'association et plusieurs dossiers doivent être préparés avec attention. Les élections tout d'abord : l'élément essentiel est ici que se sont désormais les présidents des groupes régionaux, élus en assemblée générale, qui constituent le conseil national et désignent président et bureau nationaux. La mise en œuvre des statuts doit donc débiter par leur désignation dès parution au Journal officiel. Il conviendra donc de fixer très rapidement et précisément pour toutes les régions un calendrier d'élections régionales qui déterminera le calendrier de l'élection nationale. Après quoi devront suivre la mise en place des commissions et groupes de travail ainsi que celle des nouvelles règles de fonctionnement, notamment financières.

Pour la mise en place des commissions et groupes de travail, les thèmes suivants seront proposés :

- Commissions existantes : art, pluralité culturelle (proposition de la commission Ressources-Libertés), international, Sorcières (avec une extension de son champ d'activités), commission pédagogique, handicap, comité de rédaction, comités d'entreprise et hôpital, statuts et formations, vie de l'association.
- Commissions proposées : patrimoine, bibliothèque hybride, architecture, sciences en bibliothèques, évaluation, usages et publics, études et enquêtes, langues étrangères en bibliothèques, action culturelle, notion de collection, organigrammes des bibliothèques, veille sur le droit d'auteur, affiliations (liens avec les autres associations).

Pour la mise en place des nouvelles règles de fonctionnement, le travail devra surtout porter sur la maquette budgétaire suivant la procédure retenue lors du conseil national du 13 mars 2006. Nous rappelons ici les données de base de cette maquette. Il y a un seul budget pour l'ABF. À terme, l'idée est de parvenir à ce qu'il y ait une réelle adéquation entre les moyens financiers mis à la disposition des différentes instances et les besoins liés à leurs différentes actions. Ce budget englobe la formation, le fonctionnement et les actions du siège et des régions. Sur le compte du siège sont portées les recettes des adhésions, de la formation et toutes les subventions nationales. Sur les comptes des groupes sont portés les subventions régionales, les produits des journées d'étude et une dotation venant du siège et votée par le conseil national, dotation dont il importerait de définir les règles du jeu. Cette dotation leur permettra de fonctionner et de réaliser des projets dans l'année. Rappelons que l'application de cette maquette se fera de façon progressive et évaluée de 2007 à 2009.

Objectifs à court et moyen termes

Tout d'abord l'Interassociation. La réunion *Convergence 2010* fixera des lignes directrices communes. Pour sa part, l'ABF poursuivra avec résolution son engagement dans le processus amorcé, restant force de propositions et d'actions tout en veillant à préserver son identité propre.

La communication ensuite : notre site devra être renouvelé, au moins quant à sa forme qui sera adaptée à la nouvelle ligne graphique, le fond pouvant lui aussi faire l'objet d'une rénovation et d'une meilleure adaptation aux besoins et aux attentes des adhérents et du public potentiel de site.

Il est proposé de poursuivre et d'amplifier la formule du parrainage en profitant autant que faire se peut de l'effet « Centenaire ». Il est certain que la campagne la plus efficace d'adhésion est celle que peut mener chaque adhérent, sur le terrain, auprès de ses collègues et la formule du parrainage, avec des adaptations sans doute, doit le permettre.

Enfin, un des engagements du rapport d'orientation du congrès de Grenoble reste à réaliser : il s'agit de la mise en place d'un système d'accueil et d'orientation juridique. Nous pensons ici à une aide de premier recours pour nos collègues en difficulté sur leur poste, mais aussi d'une action préventive pour la prise en compte des nouveaux environnements juridiques de notre métier au quotidien. On pense notamment à l'ensemble des contraintes relatives à la sécurité s'appliquant à nos établissements, préoccupation de plus en plus prégnante qui pourra faire l'objet d'une journée d'étude nationale.

Pour le reste, les activités traditionnelles de notre association doivent requérir en ces temps de transition toute notre vigilance. Et notamment la formation et le diplôme de l'ABF : faut-il rappeler que cette activité, pilier traditionnel, doit continuer à cimenter notre communauté dans son objectif, fondateur, de qualification ? Aussi devons-nous être particulièrement attentifs à la poursuite de l'homologation de ce diplôme comme à la mise en œuvre des procédures de validation des acquis de l'expérience.

De même, les questions d'actualité (succession du Conseil supérieur des bibliothèques, statut national de la Joie par les livres, *Patriot act* à la française, mise en œuvre de la DADVSI) ainsi que la plateforme Statuts et formation présentées et traitées au congrès devront faire l'objet d'une veille professionnelle comme d'une mise en avant de nos positions auprès des autorités. Certains de ces axes de travail pourront prendre tout leur sens et toute leur efficacité dans le cadre inter-associatif. Tous devront se développer dans le cadre propre de notre structure, notamment au moyen des motions que le congrès de Paris aura adoptées sur ces sujets.

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

9. Budget prévisionnel 2006

Le budget prévisionnel 2006 est présenté par Daniel Le Goff (voir annexe 1).

Questions :

Pierre Triballier s'interroge sur la nature de la sous-traitance pour l'organisation du congrès. Daniel Le Goff explique que la gestion directe par la permanente de l'ABIS était plus coûteuse que la sous-traitance.

Marie Cuny demande ce que recouvrent les dépenses correspondant à des achats d'études et prestations de service. Gilles Éboli répond qu'il s'agit des prestations de Marges et Paperoles.

Gilles Éboli tient à souligner que le congrès a bénéficié de l'appui de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque publique d'information en terme de prestations de service.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

10. Bilan d'étape sur les statuts

Gilles Éboli rappelle que les nouveaux statuts entreront en vigueur après publication au Journal officiel. Les élections devront être organisées en suivant.

On mettra en place les groupes de travail et la nouvelle maquette budgétaire. Daniel Le Goff a travaillé ce dernier point en liaison avec les groupes régionaux. La mise en œuvre sera progressive (2007-2009).

La parution des nouveaux statuts est prévue pour décembre 2006, les élections se dérouleront entre décembre 2006 et janvier 2007. Les assemblées générales désigneront le nouveau conseil national. Il se réunira en février 2007 à l'occasion du séminaire des groupes régionaux, pour désigner un nouveau bureau national.

Un travail de préparation doit être mené auprès des adhérents. Caroline Rives souligne que ce travail de sensibilisation doit aussi concerner les groupes de travail : il faut susciter des vocations et trouver des moyens.

11. Tarification des adhésions 2007

Daniel Le Goff présente le projet de nouveaux tarifs à l'assemblée générale (voir annexe 3). Il rappelle que les modifications de tarifs doivent être approuvées par l'assemblée générale. En revanche, les statuts ne prévoient pas que l'assemblée générale se prononce sur les tarifs d'abonnements, qui relèvent de l'ABIS. Un vote est demandé sur deux points :

- la création d'une tranche supérieure pour les plus hauts salaires

Elle est adoptée à l'unanimité, moins 11 abstentions

- le nouveau montant des adhésions
-

Il est adopté par 123 voix pour contre 5 voix contre et 16 abstentions

12. Questions diverses :

12.1 Reconduction du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant (JP. Vergne / Coma)

La reconduction du mandat du Commissaire aux comptes Jean-Pierre Vergne et de son suppléant est adoptée à l'unanimité.

13. Motions :

Les textes des motions adoptées par l'assemblée générale sont présentés en pièce jointe.

13.1 État et lecture publique en région

Questions :

Philippe Raccah trouve que le texte de la motion devrait insister plus sur le rôle important que les grandes bibliothèques ont à jouer en région.

Martine Blanc-Montmayeur rappelle que la situation actuelle est ambiguë sur le plan légal. Le ministère des Finances a soumis le maintien des conservateurs d'État dans les musées relevant des collectivités territoriales à l'établissement de conventions. Il pourrait en être de même pour les conservateurs d'État mis à disposition dans les grandes villes.

Bruno Carbone demande à ce qu'on ajoute les bibliothèques relevant de l'inter-communalité.

La motion est adoptée à l'unanimité, moins 7 absentions.

13.2 Disparition du Conseil supérieur des bibliothèques

La motion est adoptée à l'unanimité

13.3 Pour un statut public pour la Joie par les livres

Questions :

Nic Diament rappelle que la Joie par les Livres a déjà bénéficié d'un statut public, et demande à ce qu'il soit rétabli.

La motion est adoptée à l'unanimité.

13.4 Motion sur la loi du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme

Questions :

Certains participants trouvent soit que le texte est trop explicatif, soit qu'ils manquent d'informations pour se prononcer. Le bureau propose d'ouvrir un dossier sur le site de l'ABF.

La motion est adoptée à l'unanimité moins 12 abstentions.

13.5 Centre national de la fonction publique territoriale

Questions :

Jean-François Jacques estime que la motion telle qu'elle est proposée est contradictoire avec les motions votées les années précédentes. Il estime que l'ABF doit continuer à s'opposer au transfert des centres de gestion. Son objection est prise en compte dans une nouvelle version de la motion proposée au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité.

13.6 Communiqué commun Inter-association-FNCC-AMF

Ce communiqué fait suite au vote du Sénat sur la DADVSI. L'ABF s'y associe.

14. Manifeste de Paris et annexe Statuts et formation

Le temps manque pour que l'assemblée générale se penche sur les projets de texte. On continuera à les travailler.

Annexe 1. Budget prévisionnel 2006

CHARGES	Résultat au 31/12/05	Prévisionnel 2006	PRODUITS	résultat au 31/12/05	Prévisionnel 2006
Achat d'études, prestations de service	5 904	16 000	Adhésions	104 001	120 000
Achats non stockés, fournitures, entretien	11 025	9 000	Prestations de service/locations	1 194	
Impression, routage	39 287	52 000	Inscriptions congrès	57 176	140 000
Locations immobilières	25 237	27 200	Subvention DLL	110 000	110 000
Locations mobilières	923	1 000	Subvention CR Rhône Alpes+Cgénéral+Métro	20 850	
Charges locatives	2 140	2 600	Subvention ministère éducation nationale		30 000
Maintenance informatique	1 973	4 000	Subventions DRAC	27 976	30 000
Prime d'assurance	5 274	5 200	Subvention Conseil régional Ile-de-France		20 000
Documentation	14 903	15 000	Autres subventions	27 925	15 000
Frais de colloque	7 089	7 000	Journées d'étude	23 425	10 000
Rémunération intermédiaires	17 806	48 000	Formation	277 930	270 000
Honoraires	39 952	46 000	Mécénat		20 000
Hébergement web	346	500	Droits d'auteur/vente d'ouvrages	10 695	10 000
Salons	9 406	10 000	Produits valeurs mobilières	14 150	10 000
Cadeaux	872		Refacturation ABIS	75 603	80 000
Missions, réceptions	193 844	230 000	Dividendes ABIS		10 000
Affranchissement	30 374	31 500	Apport trésorerie		25 000
Orange	673	700	Réduction capital ABIS	8 425	
Internet	1 333	1 300	Produits divers	9 556	
Téléphone	4 954	5 000			
Cotisations	2 872	3 000			
Salaires permanents	266 012	270 000			
Indemnités stagiaires	2 200	1 000			
Salaires intervenants	100 722	110 000			
Droits d'auteur	644				
Immobilisations	3 732	3 000			
Frais bancaires	1 692	1 000			
Charges exceptionnelles	11 553				
TOTAL		900 000	TOTAL		900 000

Annexe 2. Tarifs d'adhésion 2007

en 2006	adh sans abt	1ère adhésion		adh + abt
		adh seule	adh + abt	
bénévoles, étudiants et -762€ net	12	6	6	12
762-1372€ net	12	6	31	37
1372-1839€ net	25	12,5	37,5	50
1829-2286 net	35	17,5	42,5	60
2286-2744 net	50	25	50	75
sup 2744€ net	65	32,5	57,5	90

coût abt= 25€

Propositions 2007

	adh sans abt	1ère adhésion		adh + abt
		adh seule	adh + abt	
bénévoles, étudiants et -900€ net	12	6	21	27
900-1400€ net	15	7,5	37,5	45
1400-1800€ net	25	12,5	42,5	55
1800-2200€ net	35	17,5	47,5	65
2200-2800€ net	50	25	55	80
2800-3200€ net	65	32,5	62,5	95
sup 3200€ net	80	40	70	110

coût abt=30€

demi tarifs adhésion
seule

demi tarif sur l'adh et sur l'abt

demi tarif adhésion et plein tarif abt

Annexe 3. Motions adoptées par l'assemblée générale de l'Association des bibliothécaires français le 8 juin 2006

État et lecture publique en région

L'Association des bibliothécaires français s'élève contre les menaces pesant sur les moyens consacrés par l'État à la lecture publique en région, et notamment sur le dispositif de mise à disposition de conservateurs d'Etat dans les bibliothèques classées. Ce dispositif avait fait l'objet d'un début de réexamen, nécessaire, dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la Direction du livre et de la lecture sur les grandes bibliothèques en région. Le groupe de travail, auquel l'Association des bibliothécaires français a participé avait entamé une réflexion prometteuse pour rénover le système des bibliothèques municipales classées et l'adapter aux environnements institutionnels et professionnels actuels. L'Association des bibliothécaires français s'étonne de la disparition de ce groupe de travail, demande la reprise de cette réflexion sous cette forme ou sous une autre et son aboutissement, dans l'optique d'une réaffirmation du rôle et de la présence de l'État dans les politiques, les moyens et les actions de la lecture publique en région.

En attendant la mise en place de ce nouveau dispositif, il est indispensable de continuer à pourvoir les postes d'État en bibliothèque municipale classée sous peine de causer d'importants problèmes de fonctionnement à ces établissements et à leurs réseaux, en élaborant au plus vite les conventions nécessaires.

Disparition du Conseil Supérieur des Bibliothèques

A la suite de la disparition du Conseil supérieur des bibliothèques, l'Association des bibliothécaires français demande avec force aux pouvoirs publics la création d'un nouvel organisme à même d'assurer la poursuite des missions essentielles dévolues à cette institution lors de sa création. Sans se prononcer sur la nature de cette instance, l'Association des bibliothécaires français pour sa part appelle de ses vœux une structure placée sous l'autorité de l'État, ouverte à une large concertation, appelée à mener des études et des enquêtes et à formuler des propositions à même d'éclairer l'action des pouvoirs publics dans le domaine des bibliothèques. Cette structure doit bénéficier de l'engagement et du soutien des ministères concernés et associer les élus des collectivités locales et des universités, les professionnels et les institutions structurantes des bibliothèques (Inspection générale, ENSSIB...).

Pour un statut public de la Joie par les livres

L'Association des bibliothécaires français tient à rappeler son attachement profond à l'action menée par la Joie par les livres. Au CAFB jeunesse qui a fondé la culture professionnelle des bibliothécaires pour enfants se sont ajoutés de multiples outils de formation continue. La Joie par les livres met à disposition sur place et à distance les ressources documentaires françaises et étrangères existantes sur le livre et les bibliothèques pour enfants, à travers le Centre national du livre pour enfants. Elle publie *La Revue des livres pour enfants*, source d'information incontournable pour quiconque s'intéresse aux livres et aux bibliothèques pour enfants. Elle a établi des partenariats multiples, tant avec les acteurs de la chaîne du livre qu'avec les autres institutions travaillant en direction des enfants et des adolescents, et avec nos collègues étrangers. La Joie par les livres a déménagé dans des locaux adaptés, elle a modernisé la présentation de la revue, elle a informatisé son catalogue, elle fait vivre son site Internet, elle est maintenant pôle associé de la Bibliothèque nationale de France...

L'Association des bibliothécaires français demande instamment qu'un statut public soit enfin rétabli pour la Joie par les Livres, ainsi que les moyens lui permettant d'assurer et de développer de façon durable ses activités, qui sont essentielles pour l'ensemble de la profession.

Motion sur la loi du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme

L'Association des bibliothécaires français s'inquiète vivement de certaines dispositions contenues dans la loi du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme. Celle-ci prévoit dans ses articles 5 et 6 des modalités de contrôle des données de connexion des ordinateurs équipés d'un accès Internet dans les établissements qui les mettent à la disposition du public, ce qui peut inclure les bibliothèques et les centres de documentation. Les données devront être conservées pour une durée d'un an et être communiquées sur réquisition à des agents des services de police et de gendarmerie nationale dans le cadre d'actions de prévention.

On devine les problèmes matériels considérables et les coûts entraînés par la conservation de ces données, mais au-delà, ce texte pourrait obliger les bibliothèques à conserver une identification de leurs utilisateurs s'étant connectés à Internet, ainsi que les adresses des sites qu'ils auraient visités, et les données permettant d'identifier les destinataires de leurs communications.

Ces dispositions rappellent de façon troublante celles que le *Patriot Act* avait voulu imposer à nos collègues des États-Unis, et contre lesquelles ils se sont élevés avec vigueur et succès. Au Royaume-Uni récemment, dans le cadre du *Terrorism Act*, des dispositions concernant les bibliothèques (criminalisation de la diffusion de textes considérés comme « terroristes ») ont été pu être abandonnées grâce à l'action de nos collègues.

L'Association des bibliothécaires français, qui avait lors de son assemblée générale de 2003 voté à l'unanimité une motion de soutien à nos collègues américains, s'élève vivement contre toute disposition qui pourrait porter atteinte à la vie privée des utilisateurs des bibliothèques ou aux libertés publiques en général. Elle poursuivra, en coopération avec l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation une action de vigilance sur d'éventuelles implications de la loi anti-terrorisme dans les bibliothèques et centres de documentation.

Centre national de la fonction publique territoriale

Concernant le projet de loi sur la modernisation de la fonction publique territoriale, l'Association des bibliothécaires français reconnaît les aspects positifs du projet : elle se félicite des objectifs affichés de développement de la formation professionnelle tout au long de la vie et de prise en compte de l'expérience professionnelle chez les agents territoriaux, notamment à travers le droit individuel à la formation (DIF), la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP). Toutefois, dans le rééquilibrage des compétences prévu entre CNFPT et centres de gestion, elle s'inquiète, pour la formation, des moyens financiers qui seront dévolus au CNFPT eu égard aux ambitions avancées et au poids de la Formation Initiale d'Application (FIA). Concernant l'organisation des concours, elle réaffirme son opposition au transfert des concours de catégorie A et de catégorie B aux centres de gestion.

